



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/11/2023  
Reçu en préfecture le 21/11/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20231115-D2023\_99\_SI-AR

## DECISION 2023-99

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de « chargement, transport et épandage des boues issues de la Station d'épuration à Hettange 1 » est conclu avec la société Max Agri Travaux Agricoles - 16, Rue d'Epernay à 1490 LUXEMBOURG pour un montant de 21 645 € H.T..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 novembre 2023

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 26 SEP. 2024*